



## Le visa pour conjoint de francais est-il automatique?

Par **Gwendolouchka\_old**, le **03/12/2007** à **10:43**

Bonjour,

mon mari est thailandais. Il est venu me rendre visite en France l'annee derniere alors que nous n'etions pas maries, avec un visa de visite prive d'un mois et demi. Une fois ce visa epuise, nous avons souhaite avoir une prolongation, mais comprenant que ce n'etait pas possible, il est reste avec moi de facon irreguliere. Nous souhaitons nous marier mais n'avons pu le faire avant quelques mois, le temps d'obtenir les papiers necessaires. Deux mois apres notre mariage, je devais repartir en Thaïlande pour un stage, et nous n'avons pas fait de demarches de regularisation, vu la courte periode qui nous restait a passer en France. A la frontiere, nous avons paye 210 euros pour etre reste en France au dela de la duree legale.

Aujourd'hui, nous nous appretons a rentrer en France apres 7 mois en Thaïlande. Nous allons demander un visa pour conjoint de francais.

j'aimerais savoir si il est possible que l'on nous refuse ce visa pour raison d'irregularite precedente sur le territoire francais, ou pour une question de ressources, car je suis toujours etudiante et vis sous la tutelle de mes parents. quant a mon conjoint, il n'a pas de ressources dignes de ce nom.

Je vous remercie d'une reponse, car nous nous faisons beaucoup de soucis et craignons de devoir vivre separer pendant un certain temps.

Gwendo

Par **Emmanuelle CERF**, le **08/12/2007** à **19:06**

Madame,

Il vous est effectivement possible de solliciter un visa sur place, en vue de délivrance d'une carte de séjour temporaire.

Si vous souhaitez entreprendre des démarches en ce sens, je vous invite à contacter mon cabinet afin de fixer un rendez-vous.

Vous pourrez alors m'exposer clairement votre situation actuelle pour que nous trouvions une solution qui vous conviendra.

Cordialement.

Emmanuelle CERF

Avocat au Barreau de Paris

62 rue de Caumartin - 75009 Paris

Tel. 01 46 08 41 93

Mob. 06 16 68 32 70

[www.avocat-cerf.com](http://www.avocat-cerf.com)